

Richarville Infos



n° 81 - Juin 2021



Rentrée des classes

Jeudi 2 septembre

Méchoui

Samedi 18 septembre

Concert église

"Les automnales de la harpe"

samedi 24 septembre



Mairie de Richarville
9 Rue du Plessis
91410 RICHARVILLE

Tél: 01 64 95 70 67

astreinte : 06 45 61 63 81

Mail : mairie-richarville@orange.fr

Horaires d'accueil du public durant
l'épisode Covid :

Lundi de 10h00 à 12h00

Jeudi de 15h00 à 17h00

et sur RV

*Commissions,
compris le Maire et les Adjointes*

• Finances

P. Pinaquy

• Urbanisme

J.L. Dupuis, M. Dessagne,

J. Corroyer, G. Noyelle,

E. Fanchon, J. de Grandcourt

• Travaux

J.L. Dupuis, J. de Grandcourt

• Environnement, espaces verts

J.L. Dupuis, M. Dessagne,

G. Noyelle, J. de Grandcourt

• Fêtes / Intervillages

M. Dessagne, J. Corroyer,

G. Noyelle

• Communication

J.L. Dupuis, M. Dessagne,

J. Corroyer, E. Fanchon

Responsable d'édition

Carine HOUDOUIN

Réalisation

Commission communication de la
mairie de Richarville

Impression

Tiré en 205 exemplaires par la Mairie
de RICHARVILLE

Crédits photos

Commission communication

Editorial



Bonjour à toutes et à tous,

Voilà l'été arrivé et les vacances pointent le bout de leur nez, et il semble que petits et grands, nous les attendons tous avec impatience.

L'année scolaire qui vient de se terminer a été longue pour tout le monde, parsemée de confinement, de couvre-feu et de protocoles sanitaires en tout genre, alors cette pause va nous permettre de recharger nos batteries.

Avec optimisme, nous organisons votre rentrée :

Le méchoui devrait réunir tous ceux qui le souhaitent le samedi 18 septembre au soir ! Réservez votre soirée !

Et le samedi 24 septembre, dans l'église, nous accueillerons de nouveaux artistes dans le cadre des "Automnales de la harpe".

Voilà de quoi adoucir la rentrée.

Dans un tout autre registre, les panneaux photovoltaïques installés sur le préau de l'école et l'atelier municipal devraient commencer à produire cet été.

2 objectifs : réduire l'impact carbone, et compenser financièrement par la revente une partie de la consommation des bâtiments communaux.

Notre prochain gros projet : la rénovation de la salle de classe de "l'extension".

Malheureusement, les dotations ayant pris du retard, nous ne pourrons faire les travaux que pendant les vacances d'automne. Moins confortable en temps, mais le challenge devrait être relevé.

Tout l'été, la mairie reste ouverte, selon des horaires adaptés. Si besoin, n'hésitez pas à appeler sur le répondeur, ou sur le téléphone de garde.

Je vous souhaite de belles vacances à tous, n'oubliez pas de prendre soin de vous et des autres.

Carine HOUDOUIN,
Maire



□ □ □ □ □ □ □ □

Mariage de Xiména SCHWENCKE & Didier LEINO, 12/06/2021



□ □ □ □ □ □ □ □



Elections départementales

1^{er} tour

Nb d'inscrits : 322
Abstentions : 154
Taux participation : 54.66%

| Liste | | |
|--|-----|--------|
| BOYER Dany / DE CARVALHO Paolo | 84 | 53.50% |
| BOUTON Olivier / SERRE-COMBE Claire | 29 | 18.47% |
| MOUSNIER Gilbert / PEREZ Jacqueline | 44 | 28.03% |
| Suffrages exprimés : | 157 | |

2^{ème} tour

Nb d'inscrits : 322
Abstentions : 146
Taux participation : 52.17%

| Liste | | |
|--|-----|--------|
| BOYER Dany / DE CARVALHO Paolo | 121 | 77.56% |
| BOUTON Olivier / SERRE-COMBE Claire | 35 | 22.44% |
| Suffrages exprimés : | 156 | |

Elections régionales

1^{er} tour

Nb d'inscrits : 322
 Abstentions : 153
 Taux participation : 52.48%

| Liste | | |
|--|-----|--------|
| Le choix de la sécurité BARDELLA Jordan | 33 | 20.75% |
| Agir pour ne plus subir BERLINGEN Eric | 0 | 0.00% |
| L'écologie évidemment BAYOU Julien | 8 | 5.03% |
| Ile de France en commun PULVAR Audrey | 7 | 4.40% |
| Oser l'écologie PAILHAC Victor | 4 | 2.52% |
| Ile de France rassemblée PECRESSE Valérie | 68 | 42.77% |
| IDF, Ile d'Europe CONTI Fabiola | 0 | 0.00% |
| France démocratie directe BROT Lionel | 2 | 1.26% |
| Envie d'Ile de France SAINT-MARTIN Laurent | 22 | 13.84% |
| Lutte ouvrière – faire entendre le camp des travailleurs ARTHAUD Nathalie | 5 | 3.14% |
| France insoumise AUTAIN Clémentine | 10 | 6.29% |
| Suffrages exprimés : | 159 | |

2^{ème} tour

Nb d'inscrits : 322
 Abstentions : 153
 Taux participation : 52.48%

| Liste | | |
|--|-----|--------|
| Le choix de la sécurité BARDELLA Jordan | 29 | 20.75% |
| Ecologie et solidarité BAYOU Julien | 28 | 5.03% |
| Ile de France rassemblée PECRESSE Valérie | 101 | 42.77% |
| Envie d'Ile de France SAINT-MARTIN Laurent | 12 | 13.84% |
| Suffrages exprimés : | 170 | |



La mairie de Richarville est ouverte tout l'été pour rester à votre service mais aménage ses horaires :

| du 1 ^{er} juillet au 16 juillet | du 19 juillet au 31 août |
|---|---|
| Fermée au public en raison des congés Pour toute demande urgente, appeler le téléphone de garde : 06 45 61 63 81 | <ul style="list-style-type: none"> • Lundi de 10h00 à 12h00 • Mercredi de 10h00 à 12h00 • Jeudi de 10h00 à 12h00 <p>Le maire reçoit sur RV</p> |



Attention, passages de gros engins en vue !

Du 1^{er} juillet au 15 août, nos agriculteurs sont sur le pont : remorques, tracteurs et moissonneuses-batteuses sont de sortie.

Afin d'éviter tout problème, rentrez vos véhicules. Un arrêté de circulation est pris dans ce sens.

Merci d'avance.



Réservez votre soirée !!!
Un bulletin d'inscription, avec le menu, vous parviendra dans vos boîtes aux lettres début septembre.



Messe célébrée chaque 1^{er} dimanche du mois.



"Histoire de crottes" Saison 2

Depuis le dernier journal, je suis retourné auprès de cet habitant qui marche...sur les trottoirs !

Les propos de celui-ci me permettent de féliciter les riverains...



La rue du Marteau a vu ses trottoirs épargnés par les "p'tites crottes"...

Notre croisade ne doit pas s'arrêter en si bon chemin car la petite sente reliant la rue du Marteau et la rue de Villevert ne bénéficie pas de la même citoyenneté !

Cela concerne également la rue du Plessis...

et le chemin de l'école à l'air d'attirer les promeneurs du week-end.



De grâce, pensez à nos bambins qui n'ont pas l'agilité pour éviter ces "pièges"...





Pour les plus perspicaces d'entre vous, vous aurez remarqué que les panneaux photovoltaïques ont été installés en février sur le préau de l'école et en avril sur l'atelier municipal.

Ces deux installations de 25m² chacune viennent s'insérer dans une gestion globale de nos consommations électriques.

En effet, l'extinction des lumières de minuit à 5h00 (hors Covid) a permis de réduire nettement notre impact électrique, la gestion des fluides au quotidien est également une priorité et la production des panneaux permettra de compenser notre impact carbone. Grâce à une subvention de 50%, nous ramènerons à 6 ans notre retour sur investissement, ce qui est très intéressant économiquement, car l'objectif est double ; à la fois économique et aussi écologique.

Il est important, même si notre village est petit de ne pas nous laisser dépasser. Etre un village rural ne signifie en aucun cas être arriéré ou dans l'immobilisme.



Le vendredi 12 mars à 18h, toute l'équipe municipale recevait la sénatrice Jocelyne GUIDEZ à la salle polyvalente, dans le respect des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là.

L'occasion pour notre conseil d'échanger sur les problématiques de notre commune, sur nos projets, sur le rôle des parlementaires dans notre république et les lois ou projets de loi sur lesquelles travaillent Mme GUIDEZ, hors du contexte politique.

Avec ce même état d'esprit, Mme la députée ROMEIRO-DIAS est venue en mairie ce

lundi 14 juin, là encore, il s'est agi de 2 heures de discussions intéressantes et enrichissantes pour tous.

Ces échanges ont une véritable importance :

permettre aux élus qui nous représentent de rester près de nos problématiques quotidiennes et se tenir informés de leur travail.

De plus, faire entendre la voix d'un village rural à la frange de l'île de France reste une priorité pour nous, et pour vous représenter au mieux.

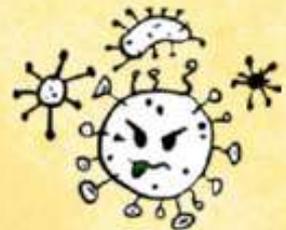




L'année scolaire se termine !

Dans quelques jours, la cour de récréation redeviendra silencieuse.

Les enfants ont pu être présents à l'école toute l'année scolaire après le confinement de l'an dernier qui n'a pas été toujours bien vécu.



Retour sur une année scolaire "un peu" particulière...

On va bientôt passer en CE2 ou CM1, ça va être super !

Nous avons appris beaucoup de choses, "Sport, calcul, piscine, arts plastiques... et même la division"

J'ai détesté le COVID !

Je préfère aller à l'école plutôt que de rester à la maison

Je n'ai pas envie de changer de classe l'année prochaine - j'aimerais trop rester avec la maîtresse... (émotion partagée par la maîtresse attachée à ses 28 petits élèves).

J'ai adoré l'année !



Et bien sûr, une interrogation persiste :

On va faire grève
des masques !

Est-ce qu'on aura
encore les masques
à la rentrée ?

Vivement qu'on enlève
le masque,
c'est nul !

La classe des CE1

Maëlynn
Eloa
Yrisia
Liam
Yaël
Lucas M
Chloé F
Lou
Lola
Diana
Alexandre O
Melyna

La classe des CE2

Jules
Louanne
Alexandre G
Rafaël
Thiméo
Lucas
Clément
Chloé D
Eléna
Daniel
Océane
Daphné
Raphaël
Jade
Matthias
Tiago

Bonnes vacances !



Qualité de l'eau distribuée à RICHARVILLE

en totalité

| Conclusion sanitaire | | Indicateur global de qualité | |
|---|--|------------------------------|--|
| 2020 | <p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</p> | A | A : Eau de Bonne qualité |
| | | | B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées |
| | | | C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation |
| | | | D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation |
| Historique de l'indicateur global de qualité : 2019=A | | | |

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

| Paramètres principaux | Indicateur de qualité | Détails des résultats d'analyses pour l'année 2020 |
|--|---|--|
| BACTERIOLOGIE | | |
| Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée. | A | Nombre de contrôles : 8 Tous les contrôles sont conformes. |
| NITRATES | | |
| Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l | A | Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 24,8 mg/L Maximum : 32,3 mg/L |
| FLUOR | | |
| Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i> | A | Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 0,13 mg/L Maximum : 0,14 mg/L |
| PESTICIDES | | |
| Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues. | A | Nombre de contrôles : 5 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0,083 µg/L Molécule à l'origine de maximum : 2,6 dichlorobenzamide |
| DURETE | | |
| Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre. | Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité | Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 27,5 °f Maximum : 29,3 °f Eau calcaire |

Origine de l'eau

Eau d'origine souterraine. Le réseau est alimenté par 2 installation(s) de traitement, dont 2 à l'amont immédiat du réseau :

TTP BREAU ST LUBIN

TTP PLESSIS ST BENOIST

qui traitent l'eau provenant de 3 captage(s).

Le maître d'ouvrage : SIAEP DE PLESSIS ST BENOIST a délégué tout ou partie de la gestion à VEOLIA EAU SECTEUR OUEST

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2020 :
- 10 prélèvements physicochimiques,
- 8 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.

Une quarantaine de paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire ; de même, dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eaux-0>

Voir aussi : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>



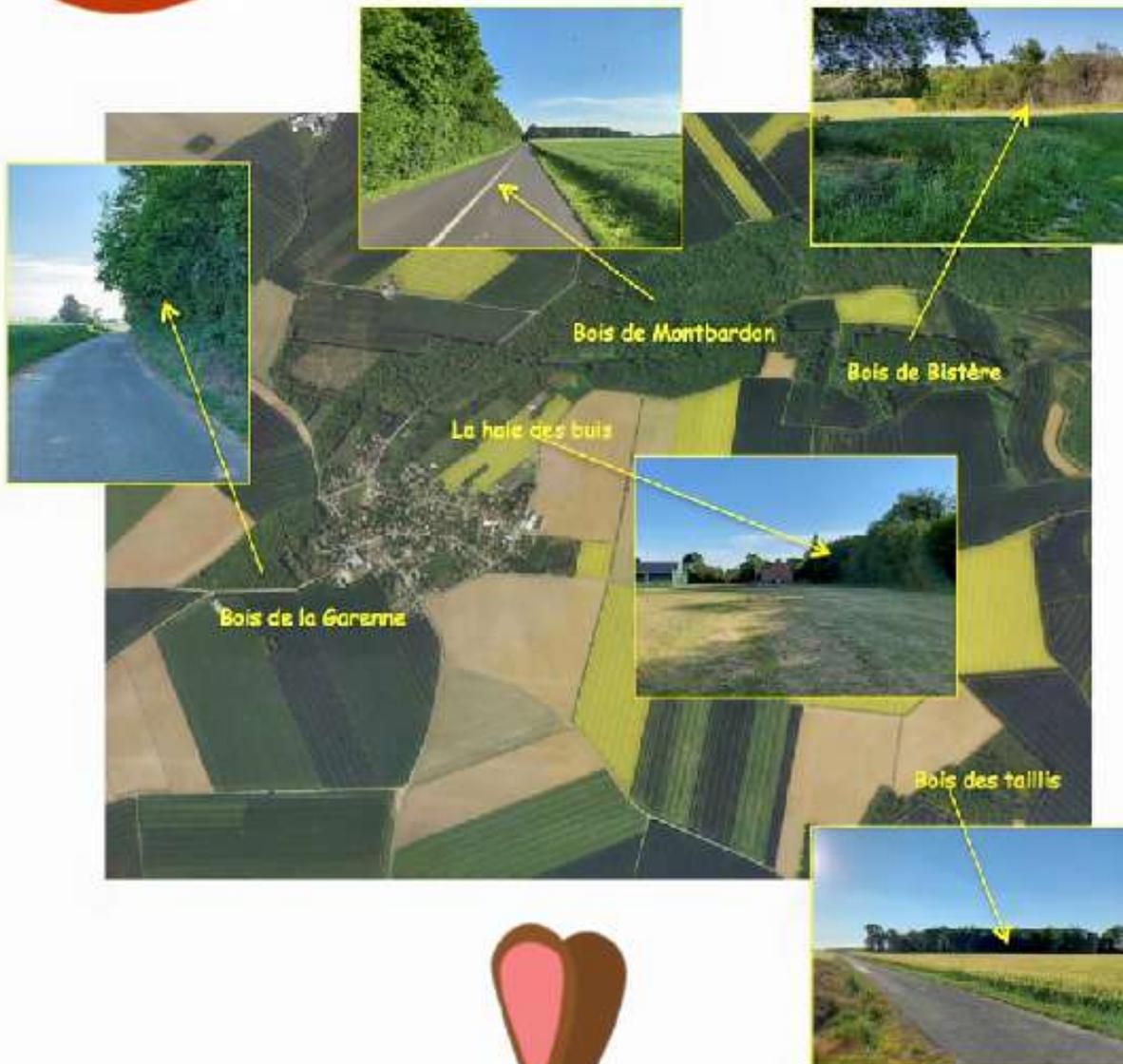
Après cette période d'absence dû au confinement, les adhérents de la Gym et du Ping-Pong ont repris l'activité et la joie des retrouvailles.



Pour la saison prochaine, pour tous ceux qui souhaitent nous rejoindre vous pourrez vous inscrire dès septembre.
(Un bulletin d'adhésion sera disponible en Mairie)



Localisation des bois sur la Commune





Pour votre confort, la municipalité vient d'installer cinq nouveaux bancs dans la commune.



Au terrain multisports



Au terrain de boules



A la salle polyvalente



En face de la mare



Au cimetière

Prochainement, nous installerons de nouvelles corbeilles à papier dans la commune !

Budget Primitif 2021 de l'Assainissement

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

| | |
|----------------------|------------|
| Fonctionnement | 49 074.65€ |
| Investissement | 51 276.16€ |

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2020 de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2020 de la commune qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement :

| | | | |
|------------|--------------|-----------------------|--------------|
| Dépenses : | 210 177,57 € | Recettes : | 253 070,53 € |
| | | Résultat exercice : | 42 892,96 € |
| | | Excédent reporté : | 42 259,62 € |
| | | Excédent de clôture : | 85 152,58 € |

- Section d'investissement :

| | | | |
|---------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Dépenses : | 16 000,00 € | Recettes : | 25 896,16 € |
| reste à réaliser | 0,00 € | Résultat exercice : | 9 896,16 € |
| Déficit reporté : | 15 534,53 € | | |
| Déficit de clôture : | 5 638,37 € | | |
| Besoin/affectation (1068) | 5 638,37 € | | |

Soit un excédent global de clôture de : 79 514,21 €

après que le maire se soit retiré, vote à l'unanimité le Compte Administratif et approuve le Compte de Gestion dressé par le Percepteur ; décide d'affecter la somme de 5 638.37€ à la section d'investissement.

Subventions et participations 2021

Mme le Maire indique que les contributions aux organismes sont connues et qu'il est possible de prévoir au BP 2021 les dépenses suivantes :

| Articles | Dépenses | Montant |
|-------------|--|------------------|
| 6554 | Contribution aux organismes de regroupement | 59 596,65 |
| | Syndicat des 4 Vallées | 57 968,75 |
| | Syndicat de transport Sud Essonne (cartes) | 672,00 |
| | Syndicat de transport Sud Essonne (cotisation) | 488,00 |
| | Agence Locale de l'Energie et du Climat | 204,00 |
| | Syndicat de transport de Dourdan | 263,90 |
| 6573 | Subv. Fonctionnement aux organismes | 1 000,00 |
| | C.C.A.S. | 1 000,00 |
| 6574 | Subv. Aux personnes de droit privé | 650,00 |
| | Cartes Imagin'R | 650,00 |

DETR 2021

Mme le maire expose que le bâtiment école – mairie a été construite en 1894, que la répartition actuelle entre la mairie et l'école date de 1977 avec la création d'un agrandissement pour une classe supplémentaire.

La deuxième classe est toujours équipée de ses portes et fenêtres d'origine et présente une déperdition thermique importante de par la dégradation des portes et fenêtres au fil du temps et des intempéries ; de même pour les fenêtres dans le bureau des professeurs et des travaux de mise aux normes électriques sont à prévoir.

Les élèves, les professeurs et les assistantes de vie scolaire, n'ont à leur disposition, dans l'entrée principale, que 2 WC, un lave-mains pour 74 enfants et un autre dans la salle des professeurs.

Afin d'optimiser l'hygiène et de moderniser ces lieux, il est proposé de créer un sanitaire supplémentaire "accessible PMR" pris en partie dans la salle des professeurs avec pose de cloisons et porte ; de remplacer le système de lavabo pour les enfants, les convecteurs, les dalles de plafond pour une meilleure isolation thermique et phonique.

Il est possible de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Des devis ont été demandés et leur somme s'élève à de 34 016.99€ HT

Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent Mme le Maire à demander une subvention à hauteur de 50% dans le cadre de la DETR pour l'exécution de ces travaux et le remplacement des huisseries.

Mr Lemanissier fait la remarque que des aides sont possible pour l'isolation et le remplacement de convecteurs.

Mme le Maire indique qu'elle a RV jeudi prochain au Conseil Départemental de l'Essonne afin d'évoquer la possibilité d'un contrat de partenariat.

Contrat de partenariat

Le Conseil Départemental de l'Essonne propose aux collectivités un contrat de partenariat pour la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire sur une durée de trois ans. Celui-ci peut comprendre 4 opérations maximum sur 3 ans et est subventionnable de 50 à 70%. Le dossier est étudié en commission départementale.

Des devis ont été demandés à l'entreprise Quekenborn, en début d'année, afin d'examiner la possibilité de remplacer l'éclairage public assez défaillant par un éclairage "Leds" et ajouter 11 points lumineux supplémentaires dans des endroits insuffisamment éclairés. L'avantage des Leds étant qu'elles sont garanties 5 ans, qu'elles sont plus économiques en consommation, il pourrait être alors possible de se contenter d'une seule visite d'entretien par an pour réduire les dépenses.

Ce type d'opération ne rentre pas dans le cadre d'une DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ou d'une DETR.

Aussi, il serait possible de présenter ces travaux dans un contrat de partenariat.

Les membres du conseil municipal en sont d'accord et autorise Mme le Maire à l'issue de son RV avec le Conseil Départemental à demander une subvention la plus haute possible sur ces travaux (pour 2022) et demandent s'il n'est pas possible d'y inclure en 1^{ère} opération les travaux de rénovation de l'école afin de compléter la subvention jusqu'à 70%.

Les 2 devis s'élèvent pour l'un à 30 597.15€ HT et l'autre à 13 589.40€ HT ; la différence résidant dans le choix des candélabres et leurs puissances.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région du Plessis Saint-Benoist

Mme le Maire expose que le Syndicat intercommunal des eaux de la région du Plessis Saint Benoist a été créé en 1968 ; c'était un syndicat mixte ouvert. Ses statuts ont été modifiés en 1985 ; récemment le comité syndical a délibéré, pour modifier ses statuts du fait du changement de la nature juridique du syndicat, il est devenu un syndicat mixte fermé suite à l'adhésion de la CAESE devenue membre en représentation-substitution des communes de Plessis Saint-Benoist, Authon la Paine, Mérobert, Boutervilliers et Saint Escobille.

Sa dénomination a changé, il est devenu Syndicat des Eaux de la Région du Plessis Saint-Benoist, sans que son objet / ses services ne diffèrent.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Région du Plessis Saint-Benoist.

Refus du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la CCDH

Mme le Maire rappelle que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Il fallait délibérer de nouveau après le nouveau mandat, mais l'état d'urgence sanitaire a reporté cette possibilité entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021.

La CCDH ne possède pas de service urbanisme propre aussi les membres du conseil municipal considèrent inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence "plan local d'urbanisme", qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle.

Chaque commune doit rester maîtresse du développement et de la vision de son propre territoire, car elle possède une vraie connaissance du terrain et de ses habitants.

Référentiel M57

Mme le Maire expose que le comptable public propose, dès à présent, le passage à la M57, référentiel étant le régime de droit commun à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le référentiel M57 s'appuie sur les principes comptables et budgétaires édictés par l'instruction budgétaire et comptable M14 ; son adoption vise à améliorer l'information comptable et assouplir certaines règles budgétaires. Il a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités.

Un plan des comptes M57 abrégé sera applicable pour les collectivités locales de moins de 3500 habitants et sera mis en œuvre pour le 1er janvier 2022.

La trésorerie informe que l'adoption volontaire du référentiel M57 pour une application au 1^{er} janvier 2022 nécessite une délibération.

Le conseil municipal, considérant le passage à la M57 d'ici à 2024 pour toutes les collectivités, approuve le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022, précise que le référentiel s'appliquera au budget communal géré actuellement en M14,

Questions diverses

Réclamation aboiements chiens

Nous sommes saisis de plaintes concernant les aboiements intempestifs et récurrents de chiens dans la journée mais également tard en soirée (un signalement jusqu'à près de minuit).

Des personnes en télétravail sont excédées par ces nuisances sonores qui les perturbent durant leur activité professionnelle.

Implantation antenne relais mobile

SFR nous a adressé un courrier fin janvier, indiquant que dans le cadre de l'Accord New Deal Mobile entre le gouvernement et les opérateurs, ils recherchaient une zone d'implantation susceptible d'accueillir une nouvelle antenne relais afin de maintenir et/ou renforcer la qualité des réseaux mobiles.

A ce jour, ils n'ont pas repris contact.

SIREDOM

Mr Lemanissier rapporte que la chambre régionale des comptes, a demandé au Siredom de stabiliser ses comptes et de changer son mode de gestion.

Les pratiques d'affacturage, entre les banques le Siredom et la Semardel doivent cesser.

Les créances en cours entre le Siredom, certaines intercommunalités et le Sitreva doivent être soldées rapidement.

Ces différentes modifications et apurement des dettes auront pour effet d'augmenter la TOEM pour tous.

Le nouveau conseil d'administration a décidé et fait voter par le comité syndical la mise en place d'une comptabilité analytique. Cela permettra de clarifier les différents couts entre les différents intercommunalités adhérentes au Siredom.

La mise en place de la comptabilité analytique, permet de limiter l'augmentation de la TOEM pour les communes de l'ancien Sictom, mettant notamment en avant les bonnes pratiques de tri de nos administrés. Cela permet de ramener la taxe à 8.30% alors que la TOEM dans les collectivités où le tri est moins bien réalisé auront une taxe qui pourrait s'élever jusqu'à 15%.

Pour rappel, la TGAP "Taxe Général sur les Activités Polluantes" est proportionnelle au degré de pollution engendrée par toute activité (production de déchets industriels et ménagers, pollution atmosphérique, nuisances sonores, etc.)

Le site de Vert le Grand qui produit de l'énergie et la revend à EDF se porte plutôt bien.

Le SIREDOM souhaite sortir du SITREVA, il y a un imbroglio juridique, les employés qui travaillent dans les trois déchetteries, anciennement Sictom, étant rémunérés par le SITREVA.

CCDH

En ce moment, la CCDH gère les situations "d'urgence", à savoir les centres de loisirs, le COVID via le CIAS, les budgets, le soutien aux entreprises.

Mme le Maire souligne que le centre de vaccination de Dourdan est à l'initiative de la ville de Dourdan.

2 fois par semaine la Préfecture et la CCDH font un point des données que fournit l'ARS. Les chiffres des hospitalisations augmentent, il y a 10% de taux de positivité.

Séance levée à 21h55.

Le Maire
Carine HOUDOUIN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Le Jeudi 15 avril 2021, à 21H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, sous la présidence de Carine HOUDOUIN, Maire.

Étaient présents : MM. HOUDOUIN Carine, LEMANISSIER Patrick, DESPREZ Brice, MATHIEU Gérard, DUPUIS Jean-Louis, DESSAGNE Monique, PINAQUY Patricia, CORROYER Jimmy, NOYELLE Gérald, FANCHON Emmanuelle, LEGRAS de GRANDCOURT Jean.

Secrétaire de séance : Mme FANCHON Emmanuelle.



Vote du taux des taxes directes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition de 2020 et vote les taux des 2 taxes foncières pour l'année 2021 :

| | Base imposition | Pour rappel Taux 2020 | Taux voté 2021 | Produit |
|-----------------------|-----------------|--------------------------|--------------------------|----------|
| Taxe foncier bâti | 386 545 | 11.80% | 28.17%* | 111 750€ |
| Taxe foncier non bâti | 67 763 | 42.29% | 42.29% | 28 715€ |
| | | | Soit un produit total de | 140 465€ |

* Mme le Maire indique que les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui explique le taux voté de 28.17% alors que la commune conserve les taux de 2020.

A noter que les taxes nationales sont, pour le foncier bâti de 37.99% et le foncier non bâti de 49.79%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le taux des taxes.

Budget Primitif 2021 de la commune

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

| | |
|----------------------|-------------|
| Fonctionnement | 326 615.21€ |
| Investissement | 103 587.37€ |

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Contrat de partenariat

Mme la Maire expose que le Conseil Départemental accompagne les collectivités, communes et établissement public de coopération intercommunale, dans leurs projets d'investissement avec la mise en œuvre de différents dispositifs d'aide.

Le contrat de partenariat aide à la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire sur une durée de trois ans.

Un dossier de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 a été déposé pour la rénovation thermique et amélioration de sanitaires de l'école primaire, avec une demande de subvention de 50%, il est possible de l'inclure dans le Contrat de partenariat afin d'obtenir une subvention à hauteur de 70%.

Il est proposé de créer 2 opérations, l'une concernant la rénovation électrique, thermique et amélioration de sanitaires de l'école primaire de Richarville pour 2021 et l'autre pour l'amélioration de l'éclairage public, remplacement des lanternes et rajouts de points lumineux pour 2022.

A l'unanimité, les membres du conseil en sont d'accord et autorise Mme la Maire à faire la demande de subvention auprès du Département, sur une programmation 2021 et 2022, suivant les coûts :

- | | | |
|--|---|-----------------------|
| 1) Rénovation électrique, thermique et amélioration de sanitaires de l'école primaire de Richarville | : | 34 016.99 € HT |
| 2) Amélioration de l'éclairage public, remplacement des lanternes et rajout de points lumineux | : | <u>30 597.15 € HT</u> |

Soit un cout total de 64 614.14€ H.T.

et demandent pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département d'un montant total de 32 695.00 €, et une dérogation exceptionnelle pour commencer les travaux de l'école durant les congés d'été, pendant que les élèves sont absents.

Référent bois-forêt

Madame le Maire expose que la Fédération Nationale des communes forestières demande que soit désigné un élu référent forêt-bois, l'élu désigné, deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt.

Mr de GRANDOURT Jean, Technicien Forestier de profession se propose à ce poste ; le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mr de GRANDCOURT Jean comme élu référent forêt-bois de la commune.

Rapport annuel sur l'activité du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan, année 2020

Mme le Maire expose que le syndicat comprend 22 communes, qu'il a été créé en 1963 qu'il a évolué depuis la reprise des transports par Ile de France mobilité, il a changé ses statuts le 18/11/2008. Il est coordonnateur entre Ile de France Mobilité ex STIF et les transporteurs (lignes régulières)

IL a les compétences coordonnateur avec Ile de France Mobilité ex STIF et les transporteurs dans le cadre des lignes régulières, l'organisation de transports spécifiques dans la cadre de sorties sportives, culturelles, voyages scolaires, organisation de transports urbains intra-muros (sur Dourdan) et plan Local de déplacement.

La participation des communes était en 2017 de 50 cts par habitant puis est passé en 2018 à 65 cts par habitant jusqu'alors.

La participation de Richarville s'élève à 291.92€ ; et le montant total des participations est de 18 786€. Le Compte Administratif fait ressortir un résultat de 1 165.29€.

Il est fait mention d'ajustement du nombre de bus en fonction des besoins de transports après la rentrée ; des vitesses excessives des bus. Pour la gestion des intempéries, des communes n'ont pas fait parvenir le nom du correspondant intempéries à prévenir.

Le jeudi 29 octobre 2020, des exercices de sécurité ont eu lieu comme chaque année afin de sensibiliser aux bonnes pratiques.

Le forum sécurité a été créé en 2017. Il réunit les transporteurs, les trains, la gendarmerie et les assurances.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport et des extraits du compte administratif.

Motion contre le projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes à Satin Hilaire

Mme le Maire expose que la société Bouygues Travaux Publics a le projet de créer une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de Saint-Hilaire aux lieux-dits Ardenne - La Saboterie, dès le printemps 2021, sur une superficie de 34 hectares. Ce projet est présenté comme « un remodelage d'un terrain agricole par apport de terre » et « s'inscrivant dans une nouvelle démarche vertueuse d'économie circulaire ».

Il s'agit pourtant de déverser, au minimum durant huit ans, 1' 400 000 m³ de déblais en provenance des travaux du Grand Paris présentés comme des terres "naturelles".

Mr de Grandcourt fait remarquer que cela fait de 6.50 m de hauteur ajoutée sur toute la surface. Et Mr Desprez ajoute que la terre qui sera amenée sera celle que les tunneliers auront creusé et dont on ignore la « qualité ».

Par ailleurs un déboisement et une excavation de la zone exploitée sont prévus, dans une vallée remarquable et protégée.

Si l'engagement à respecter l'environnement est toujours aisé à prendre dans un dossier de demande d'autorisation, l'histoire a malheureusement démontré qu'il y a souvent un gouffre entre les engagements et la réalité qui ne se révèle que trop tard. La Confédération paysanne a souligné qu'un projet comparable, avec des déblais provenant des chantiers du Grand Paris, a déjà été porté, par un autre opérateur, sur des parcelles agricoles de 6 hectares à Avrainville. Il a été dévoyé, laissant apparaître tout type de gravats et de déchets.

Le 2 février 2021, à la demande des Maires de Châlo-Saint-Mars, Saint-Hilaire et de l'Association de Défense de la Santé et de l'Environnement (ADSE) s'est tenue une réunion de présentation du projet en présence des élus de Saint-Hilaire, Châlo-Saint-Mars, Boutervilliers, de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonnes, du SIARJA, du Département, des services de l'Etat et de l'ADSE. La société Bouygues Travaux Publics a présenté son Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) classée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

L'entreprise a déposé, le jour même, son dossier d'enregistrement ICPE auprès des services de l'État. Il est donc clair que cette réunion ne constituait pour Bouygues

Travaux Publics qu'une formalité et qu'elle n'a initié aucune véritable concertation avec les élus locaux et les habitants des communes impactées par son projet.

Cette procédure, intermédiaire entre une procédure de déclaration et une demande d'autorisation, donne lieu à consultation du public, pendant 15 ou 21 jours mais pas à enquête publique. En conséquence personne n'a pu d'avis sur un quelconque cahier de doléances.

Or il ressort de l'examen du dossier :

- Que le volet Gestion des eaux superficielles rentre dans les critères de procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau (superficie du bassin versant supérieure à 20ha) ;
- Que les enjeux aval des sur verses (au-delà de la pluie décennale) n'ont pas été identifiés par le pétitionnaire alors qu'ils existent : source de la Louette, cressonnières, forage des Boutards, prise d'eau de la Louette, zones humides, frayère, talweg (ligne qui suit la partie la plus basse du lit d'un cours d'eau ou d'une vallée) sensible, boisement à végétation et flore patrimoniale...;
- Que ce talweg a déjà connu des réactivations (événements du printemps 2016) occasionnant des dégâts importants à l'aval ;
- Que selon le périmètre provisoire défini dans le cadre de l'étude des Aires d'Alimentation de Captages de la CAESE, le projet pourrait se situer sur l'Aire d'alimentation de captage (AAC) du forage des Boutards sans que cette hypothèse ait été considérée par le pétitionnaire ; de même pour les puits artésiens alimentant les cressonnières situées à proximité des Boutards ;
- Qu'une vigilance particulière doit être portée à certains paramètres de qualité, eu égard à la qualité des matériaux importés différant notablement du fond géologique local ;
- Que la majeure partie des matériaux stockés proviendrait des chantiers Bouygues liés au Grand Paris mais qu'un cinquième proviendrait d'autres chantiers.

Le Conseil Municipal au vu des éléments rapportés, à l'unanimité, s'oppose à la création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) à Saint Hilaire et demande à l'Etat de refuser toute demande d'autorisation par quelque porteur de projet que ce soit visant à déposer sur le site des lieux-dits Ardenne - La Saboterie des déchets de quelque nature que ce soit,

Il est fait remarquer que c'est pratiquement le même cas que St Escobille dont le combat a duré 9 ans.

Questions diverses

Elections départementales et régionales

Les double élections sont reportées au 20 et 27 juin 2021. Les tours de garde sont à prévoir sachant qu'il faut le double d'assesseurs, à minima il faudra être 6 par tour de garde et chacun devra être présent 6 heures ou bien il faut trouver des volontaires. Un protocole particulier sera à appliquer, il sera connu dans les prochains jours.

Les médias ont indiqué que les assesseurs devraient être vaccinés contre le Covid, à ce jour nul ne sait si c'est une information réaliste.

Panneaux photovoltaïques

L'Alec a demandé la possibilité de créer une fiche d'information sur les panneaux photovoltaïques en prenant en exemple ceux installés sur le préau de l'Ecole et l'atelier municipal. C'est de bonne pratique puisqu'ils ont aidé la commune à monter le dossier.

PCAET

Mr Lemanissier indique que le Plan Climat Air Energie a été voté par la CCDH bien qu'avec 3 ans de retard.

Celui-ci constitue la feuille de route de la CCDH en matière de transition énergétique et développement durable pour les prochaines années. Des fiches techniques en découleront et il appartient à chacun de les mettre en œuvre à son échelle (personnelle, collectivité ...).

Ordures ménagères

Mr Lemanissier indique que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été votée elle est de 8.58 contre 8.38 l'année dernière. Il rappelle que ce taux s'applique aux communes qui trient bien alors que d'autres ont des taxes bien supérieures.

Il est essentiel de bien trier pour éviter des augmentations à venir.

Composteurs

2 palettes de composteurs bois (27kg chacun) seront livrées dans 3 semaines. La CCDH aidera avec son camion à dispatcher les commandes de la Forêt le Roi et Corbreuse qui sont incluses dans cette livraison, puisqu'il n'était pas question de dépalettiser les articles.

Bancs

La commune a acheté cet hiver 5 bancs afin de remplacer ceux qui sont usés. Ils doivent être montés et installés.

Taille des thuyas

Les thuyas qui bordent la clôture de l'atelier municipal devront être supprimés pour permettre aux panneaux solaires d'avoir une production optimale. Il sera prévu une journée en septembre / octobre afin de tailler ces arbres. Nous demanderons à la commune de Corbreuse s'il est possible d'utiliser leur broyeur afin de réduire les déchets à évacuer.

Séance levée à 22h15.

Le Maire
Carine HOUDOUIN

Je vous propose mes services pour prendre soin de votre jardin, pour de petits travaux d'intérieur ou encore un transport vers les supermarchés...

Sérieux et motivé, n'hésitez pas à m'appeler :

Mickaël au 06.52.45.99.67



Famille habitant Richarville recherche une personne de confiance pour faire le ménage d'une maison.

Il s'agira de 2 à 3h par semaine.

Merci de nous contacter au numéro suivant : 06 18 01 54 89.

Rémunération à définir ensemble.

Cherche personne libre du 22 au 27 Aout pour nourrir animaux , à savoir chiens , chats , perroquet rémunérée

contact 06 87 33 89 65



RICHARVILLE

Les Automnales de la harpe

Concert en l'église

Duo Kaerig

Janine Hingston, Flûte traversière et chant

Yvon Le Quellec, Harpe celtique et chant



Voyage en terres celtiques et autres bons lieux.

Samedi 25 septembre
à 20h30

Participation aux frais : 10 €